

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

10 avril 2019

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève internationale	4
Le canton de Genève solidaire avec la population yéménite	4
Genève-Confédération	5
Entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence	5
Déjeuner en l'honneur des officiers généraux et supérieurs de l'Armée suisse	5
Genève	6
160 nouveaux logements et 500 m2 de surface d'activités en Ville de Genève	6
Le futur pôle régional de Bernex accueillera deux établissements scolaires cantonaux et un équipement public communal	6
Une nouvelle infrastructure routière pour accéder à la zone industrielle de Meyrin, Satigny et Vernier	7
Nouvelle politique de gestion des risques	7
Approbation du rapport de gestion et des états financiers 2018 des Hôpitaux universitaires de Genève	8
Agenda des invitations à la presse	9

Genève internationale

Le canton de Genève solidaire avec la population yéménite

Face à la situation humanitaire qui continue de se dégrader au Yémen, le Conseil d'Etat a décidé d'apporter une aide d'urgence de 200'000 francs pour soutenir les activités de Médecins sans frontières Suisse (MSF) dans ce pays.

Depuis quatre ans, le Yémen est plongé dans une guerre ayant provoqué une des pires crises humanitaires du moment. Outre la violence en lien avec le conflit, de plus en plus de personnes souffrent de malnutrition ou d'épidémies (notamment choléra, diphtérie ou rougeole), tandis que le système de santé se désagrège sous le poids de la guerre.

Présent au Yémen depuis le début du conflit, MSF entend assurer l'accès des populations aux soins. Ses activités visent à soutenir les structures sanitaires locales (hôpitaux et centres de santé), former le personnel de santé et assurer une surveillance épidémiologique. Actuellement, une augmentation du nombre de cas de choléra est constatée.

Le canton a déjà soutenu l'intervention de MSF au Yémen en 2017 et en 2018, pour un montant total de 210'000 francs. Les activités prévues en 2019 s'inscrivent dans la continuité de ces soutiens.



*Ali, 15 ans, est soigné après une jambe cassée à l'hôpital Al Salakhana.
@MSF/Guillaume Einet*

Pour toute information complémentaire : Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du service de la solidarité internationale, PRE, T. 022 388 15 43.

Entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de justice et police (DFJP) relative à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence sur le plan du droit tant civil que pénal. La possibilité donnée au juge d'ordonner une surveillance électronique en vue de faire respecter une interdiction de périmètre ou une interdiction géographique est un élément central de la nouvelle loi.

Le DFJP propose une entrée au 1er janvier 2020, à l'exception des dispositions concernant la surveillance électronique du respect des interdictions ordonnées à l'encontre des auteurs de violence, dont l'entrée en vigueur est proposée au 1er janvier 2021. Le gouvernement genevois n'a pas d'objection à formuler concernant l'entrée en vigueur proposée au 1er janvier 2020, mais relève qu'au vu des difficultés technologiques, des travaux préparatoires nécessaires à l'adaptation de la législation cantonale avec l'ensemble des acteurs concernés ainsi que de l'intérêt d'assurer une coordination de cette surveillance électronique au niveau suisse, une entrée en vigueur au 1er janvier 2021 de cet aspect de la législation compromettrait une mise en œuvre efficiente, voire effective.

Il considère qu'un report au 1er janvier 2023 des dispositions liées à la surveillance électronique permettrait de mener sereinement les réflexions de mise en œuvre et de la coordonner avec l'aboutissement de la création de "Association EM" (*electronic monitoring*) destinée à gérer l'offre de marché public et les processus qui doivent permettre une solution de surveillance électronique unifiée en Suisse.

Pour toute information complémentaire : Mme Laure Luchetta Myit, direction juridique, DSES, T. 022 327 92 09.

Déjeuner en l'honneur des officiers généraux et supérieurs de l'Armée suisse

Comme il a coutume de le faire tous les deux ans, le Conseil d'Etat a reçu ce jour à déjeuner à la Fondation Zoubov les officiers généraux et supérieurs de l'Armée suisse, parmi lesquels le commandant de corps Philippe Rebord, chef de l'Armée jusqu'à la fin de cette année.

Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer différents enjeux stratégiques et dossiers d'actualité en matière de défense.

160 nouveaux logements et 500 m2 de surface d'activités en Ville de Genève

Le Conseil d'Etat a adopté un plan localisé de quartier portant sur sept parcelles situées à l'angle de la route de Malagnou et du chemin du Velours sur le territoire de la Ville de Genève, section Eaux-Vives.

Ce plan prévoit la construction d'un bâtiment en "L", avec des gabarits de sept à dix niveaux. Ce bâtiment sera affecté principalement au logement avec également 500 m2 de surface d'activités donnant sur la route de Malagnou. Sur la partie arrière, il est prévu un bâtiment en forme de plot de sept niveaux entièrement dévolu au logement. Les deux bâtiments totaliseront 160 nouveaux logements.

Il est également prévu la création d'un parking souterrain de 135 places destinées aux futurs habitants et aux surfaces d'activités. Trente-deux places pour les deux-roues motorisés et 308 places vélos seront réparties entre le parking souterrain et les aménagements en surface, où l'on trouvera également dix-sept places de parking destinées aux visiteurs.

Dans sa délibération du 16 octobre 2018, le Conseil municipal de la Ville de Genève a préavisé favorablement ce projet. La procédure d'opposition ouverte du 5 février au 7 mars 2019 n'a suscité aucune opposition.

Suite à la publication de l'arrêté du Conseil d'Etat dans la [Feuille d'avis officielle](#), le plan sera disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève : <https://www.ge.ch/consulter-plans-amenagement-adoptes>.

Pour toute information complémentaire : Mme Anne Vuichard, cheffe de service, secteur Drize-Lac, direction du développement urbain, office de l'urbanisme, DT, T. 022 546 73 13.

Le futur pôle régional de Bernex accueillera deux établissements scolaires cantonaux et un équipement public communal

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi modifiant les limites de zones à Bernex, entre la route de Chancy, la bretelle autoroutière A1 et le chemin de Saint-Mathieu. Le projet, dit "Goutte de Saint-Mathieu", prévoit de créer une zone d'équipement public et une zone de bois et forêts. Le site, en forme de goutte, est délimité sur son flanc ouest par le chemin de Saint-Mathieu, qui sera transformé en promenade paysagère permettant de relier le Rhône à l'Aire via le raccordement planifié entre le centre sportif des Evaux et les jardins de l'Aire. Ce projet de loi complète la loi votée par le Grand Conseil en mai 2017 au lieu-dit "Bernex-Est" en fixant son affectation.

Sur une superficie totale d'environ 44'631 m2, 29'191 m2 sont des surfaces d'assolement, déjà incluses dans le contexte général de Bernex-Est et validées dans le cadre de l'adoption du plan directeur cantonal 2030. L'intégralité du site est destinée à accueillir des équipements publics. Il est prévu d'y implanter deux écoles: le vingtième cycle d'orientation du canton, d'une capacité d'environ 900 élèves, et un bâtiment unique pour le Centre de formation professionnel santé social pour plus de 1500 étudiants, qui est actuellement disséminé sur plusieurs sites. La commune de Bernex prévoit quant à elle de réaliser un

équipement socio-culturel, une école de musique et profiterait de l'adaptation des salles de gymnastique pour disposer d'une salle omnisport.

La "Goutte de Saint-Mathieu" accueillera également un P+R de 200 places extensible, en remplacement de l'actuel P+R provisoire situé à la Croisée de Bernex.

Le boisement, d'une superficie de 1218 m², fait l'objet d'un constat de nature forestière et pourra être intégré à la promenade paysagère du Rhône à l'Aire.

Le pôle de formation permettra à la fois la création d'emplois et la construction de logements et d'espaces publics et sera raccordé aux nouvelles infrastructures de déplacements.

L'enquête publique ouverte du 13 avril au 14 mai 2018 a suscité cinq lettres d'observations, auxquelles le département du territoire a répondu. Le Conseil municipal de Bernex a préavisé favorablement ce projet le 16 octobre 2018.

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Luc Gauthey, chef de service, direction du développement urbain, office de l'urbanisme, DT, T. 022 546 73 67.

Une nouvelle infrastructure routière pour accéder à la zone industrielle de Meyrin, Satigny et Vernier

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de plus de 90 millions de francs pour la réalisation du [nouveau barreau routier de Montfleury](#), reliant la zone industrielle de Meyrin, Satigny et Vernier (ZIMEYSAVER) à la future demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada.

Cette nouvelle infrastructure permettra de faciliter l'accès à la ZIMEYSAVER et ainsi décharger le réseau cantonal dans le secteur, notamment la route de Vernier et la route de Meyrin, qui sont régulièrement saturées. Associée au projet de demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada piloté par l'office fédéral des routes, elle viendra soulager le secteur des jonctions de Vernier et Meyrin et réduira la saturation du trafic autoroutier dans le tunnel de Vernier.

Ces projets, indispensables au développement de la zone industrielle et inscrits au [plan directeur cantonal](#), intègrent d'importantes mesures d'accompagnement en matière d'environnement, de préservation du paysage et de protection contre le bruit. Ce sont, par exemple, une mise en tranchée couverte sous la zone industrielle des Tuileries avec une prolongation dans le secteur Crotte-au-Loup et une couverture supplémentaire de 150 mètres au niveau des jardins familiaux en vue de préserver les habitations existantes du bruit ainsi que les continuités du paysage et les terrains agricoles, l'introduction de passages à faune et un décalage du tracé pour diminuer l'impact sur les parcelles agricoles.

Sont également prévues une requalification des routes secondaires et la mise en place d'aménagements en faveur des transports collectifs et des modes doux.

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Baptiste Ferey, secrétaire général adjoint, DI, T. 022 327 96 25.

Nouvelle politique de gestion des risques

Le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle version de la politique de gestion des risques. Il s'agit du document-cadre qui définit les objectifs, les bénéficiaires, la gouvernance et la philosophie du système de gestion des risques mis en œuvre à l'Etat de Genève.

Cette nouvelle version confirme les éléments déjà existants dans la version précédente et en ajoute deux : la continuité des activités et l'appétence pour les risques. Par rapport au premier élément, le Conseil d'Etat souhaite renforcer les efforts dans l'identification de ses activités les plus critiques et dans la mise en place de plans de continuité adéquats dans le but de les protéger de toute interruption d'une durée excessive et de garantir ses prestations à la collectivité. L'appétence pour les risques représente le niveau d'exposition au

risque que l'Etat est prêt à tolérer pour atteindre ses objectifs : conscient que le "risque zéro" n'existe pas, le Conseil d'Etat a fait une analyse de son [programme de législation](#) sous l'angle des risques et des opportunités.

Pour toute information complémentaire : M. Fabrizio Balda, responsable de la gestion globale des risques de l'Etat, PRE, T. 022 327 98 10.

Approbation du rapport de gestion et des états financiers 2018 des Hôpitaux universitaires de Genève

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil deux projets de loi approuvant respectivement le rapport de gestion et les états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'année 2018.

Les comptes 2018 avant répartition présentent une perte de 4,7 millions de francs, dont 1,13 million pour des dépenses en lien avec des investissements financés par l'utilisation des réserves affectées issues du contrat de prestations 2012-2015.

Après répartition de ce montant, le déficit s'élève à 3,57 millions de francs, réparti à hauteur de 2,68 millions de francs sur la part de résultat cumulée du contrat à conserver par les HUG à l'échéance du contrat et de 893'614 francs sur la part de résultat cumulée du contrat de prestations à restituer à l'Etat de Genève à l'échéance du contrat.

En vertu des articles 58 et 60 de la [loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat \(LGAF\)](#) et 34 de la [loi sur l'organisation des institutions de droit public \(LOIDP\)](#), il appartient au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil les rapports de gestion des entités du périmètre de consolidation. Par ailleurs, en vertu des articles 58 et 60 de la LGAF, et 33 de la LOIDP, il lui appartient de soumettre au Grand Conseil les états financiers des entités du périmètre de consolidation.

Pour toute information complémentaire : M. Michel Clavel, directeur financier, DSES, T. 022 546 88 34.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
15 avril 11h00	Consommation: les pratiques des habitants du Grand Genève décryptées	Salle 2 du DT Rue de l'Hôtel-de Ville 14 1204 Genève	DT	Nicole Bovard Briki T. 076 435 35 70